



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-07-2026 /

Dossier complet le : 24-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021475/KK P

1 Intitulé du projet

Le projet de renouvellement urbain du site historique de l'usine Bosch a Mondeville (14)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOCIETE HEROUVILLAISE D'ECONOMIE

Raison sociale

SA SEM

N° SIRET

35282361100053

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

aussant

☒ Monsieur

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La reconversion du site historique de l'usine Bosch a Mondeville en une zone d'activités économiques par un découpage parcellaire en 8 ilots. - Ilots divisibles par les acquereurs selon leur volonté afin d'adapter et d'économiser le foncier disponible - Creation de deux accès à la zone depuis les entrées existantes au nord et au sud-est et la mise en oeuvre d'une voirie intérieure desservant l'ensemble des parcelles comprenant trois carrefours partagés - Creation de cheminements doux desservant l'ensemble de la zone et ses extérieurs - Preservation des bâtiments existants (production et une partie des bureaux pour une nouvelle activité industrielle) - Realisation de noues d'infiltration végétalisées connectées à des bassins de gestion des eaux pluviales - Implantation de dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle en fonction des projets. Des zones préférentielles ont été identifiées pour l'implantation de ces dispositifs - Conservation au maximum des arbres existants sur la zone et création d'espaces verts paysagers - Demolition de deux bâtiments ainsi que d'une partie d'un troisième bâtiment, qui aujourd'hui sont occupés par un poste de sécurité, un local de stockage et des bureaux

4.2 Objectifs du projet

- Recréer l'emploi industriel - Diviser le site afin d'élargir l'offre foncière et immobilière et permettre la mixité des activités - Renouveler l'image du site par le paysage - Densifier en s'appuyant de la trame viaire pour créer de nouveaux parcellaires - Développer une stratégie environnementale autour de la désimperméabilisation des sols (parkings), d'une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert, du réemploi et de la valorisation des matériaux issus des démolitions et de l'obtention du label RSE régional des parcs d'activités - Promouvoir l'utilisation des mobilités douces - Offrir des espaces publics végétalisés de qualité pour les salariés et usagers

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Un ensemble de mesures générales est envisagé durant la phase travaux concernant la gestion des matériaux/ déchets, organisation du chantier, circulation, gestion des eaux pluviales, réseaux, biodiversité, déplacement, accès et sécurité. La démolition ainsi que la gestion des déchets (gravats, traces d'amiante, etc.) seront réalisées dans le respect de la réglementation en vigueur par des entreprises certifiées quand cela est nécessaire afin de garantir la sécurité des intervenants et de l'environnement. Un rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante a été réalisé et le maître d'ouvrage s'engage à réaliser les diagnostics amiante avant démolition et les diagnostics amiante avant travaux et à en suivre les recommandations.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Volet milieu naturel : Au vu du projet et de l'ensemble des mesures retenues et des diagnostics réalisés, vis-à-vis des milieux réglementaires tels que les zones NATURA 2000, zones humides ou des milieux d'intérêt tels que les ZNIEFF, haies.... Il n'est pas attendu d'impact significatif sur les milieux naturels dans le cadre du projet. En effet, le site s'inscrit dans un environnement très urbanisé, le seul élément présentant une importance est la préservation des arbres existants sur le site. Le projet prévoit de conserver un maximum d'arbres, principalement ceux identifiés comme arbres de grand développement. Des mesures paysagères seront mises en œuvre avec l'implantation de plusieurs éléments végétalisés (arbres d'alignement, bosquets paysagers, bassins et noues d'infiltration végétalisées).

Volet hydraulique : Le volet hydraulique présente des enjeux au niveau du site, car il fait plus d'1 ha, il est donc soumis à la réglementation loi sur l'eau. Un dossier loi sur l'eau est réalisé en parallèle vis-à-vis du volet hydraulique. La construction du bâtiment et des parkings ne sera pas à l'origine d'une augmentation des temps de concentration (temps de réponse d'une pluie) et engendrera des débits de pointe inférieurs vers le milieu récepteur par rapport à la situation actuelle par la mise en place des ouvrages de déconnexion. Dans un souci de respecter au mieux le zonage eaux pluviales du territoire, il est envisagé de gérer les eaux pluviales pour une pluie de retour 20 ans avec déconnexion de 16 l/m² imperméabilisé sur les espaces publics et une gestion à la parcelle des eaux pluviales sur les espaces privés (pluie de retour 20 ans exceptée pour les îlots en bordure de la frange Sud ou une pluie de retour 100 ans devra être dimensionnée).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager - Dossier Loi sur l'eau de déclaration pour la gestion des eaux pluviales - surface desservie : 8.7 ha

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Perimetre de projet : Surface cessible : nombre de places de stationnement sur le parking mutualise :	(8.7, hectares) (68050, m²) (23 , places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 15 Voie : Rue Charles Coulomb

Lieu-dit :

Localité : 15 Rue Charles Coulomb 14120 Mondeville

Code postal : 14120 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 49 09 52 N Lat. : 0 18 49 W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Mondeville - Zonage UZi " zone d'economie mixte ou la sous-destination Industrie est admise"

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Vis-a-vis des ZNIEFF(s), les enjeux relatifs au projet sont, au meme titre que pour le reseau NATURA 2000, a relativiser au regard du caractere urbanise aux alentours du perimetre du projet (presence de zones d'activites, nombreuses habitations et voiries). Plusieurs ZNIEFF(s) sont localisees en aval du site mais avec une distance de cheminement hvdraulique movenne. les enieux sont donc
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est situe en dehors du perimetre de ces sites, a une distance eloignee, l'amenagement de la zone presente donc des enjeux faibles vis-a-vis de ces elements.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site d'étude est concerné par les Cartes de Bruits Stratégiques de la D613 et de la voie ferrée reliant Cherbourg à Mantes-la-Jolie. Ces zonages sont localisés au Nord du site pour la voirie routière et au Sud du site pour la voie ferrée avec différents niveaux d'exposition au bruit. Les règles de constructions concernent les bâtiments d'habitation, enseignement, santé et hôtel pour
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Bien que le monument historique le plus proche se situe à une distance relativement faible (~1,3km), les enjeux associés sont limités. Le projet et le monument historique étant séparés par une zone d'activités, une zone résidentielle et des routes départementales.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après l'étude faune, flore, patrimoine naturel, il n'y a pas de zone humide identifiée sur le site
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Mondeville est couverte par le Plan de Prévention Multi-Risques de la Basse Vallée de l'Orne. Le projet n'est pas localisé dans les zonages réglementaires
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral du 10 août 2021
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Étude qualité des eaux souterraines réalisée en 2026 : La qualité des eaux souterraines est considérée compatible avec l'usage actuel des milieux. Un suivi annuel est préconisé au droit des quinze ouvrages étudiés dans l'étude pour une période de deux ans après cessation d'activités. L'entreprise BOSCH devra réaliser ce suivi dans le cadre de sa cessation d'activité. Cela permettra de
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le périmètre de projet n'est pas situé dans un périmètre de protection d'eau potable. Il ne présente pas d'enjeu vis-à-vis de cette thématique.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La distance d'éloignement est faible pour le site classé ou inscrit le plus proche, cependant, les enjeux relatifs aux sites classés et inscrits les plus proches restent faibles à l'échelle de la zone car aucun périmètre ou site n'est directement localisé sur le périmètre d'étude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Marais alcalin de Chicheboville-Bellengreville situe a plus de 8 km au sud-est du site Le projet ne presente donc pas d'enjeu significatif vis-a-vis de la zone NATURA 2000 inventoriee et il n'est pas susceptible de generer d'incidence notab
D'un site classé ?	☒	☐	La distance d'eloignement est faible pour le site classe ou inscrit le plus proche, cependant, les enjeux relatifs aux sites classes et inscrits les plus proches restent faibles a l'echelle de la zone car aucun perimetre ou site n'est directement localise sur le perimetre d'etude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet sera raccorde au reseau d'eau potable de la commune comme cela est deja le cas pour l'ancienne installation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La realisation des travaux vont necessiter de realiser des terrassements. Une partie des materiaux excaves seront evacues conformément a la reglementation en vigueur avec des filieres de traitement adaptees en fonction du type de materiaux. Il est a noter que les materiaux du parking seront reutilises sur site, cela diminuera la quantite de dechets generes. De plus, plusieurs
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒ ☒	☐ ☐	Apport de matériaux usuellement utilisés pour la mise en oeuvre des differents elements de constructions du batiment ainsi que les aménagements extérieurs meme s'ils sont en partie reduits par la reutilisation des Structure des cheminements (empierrement, ...), sable pour la construction, etc.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux seront souterrains et conformes aux normes fixées par la réglementation en vigueur sur un terrain apte a recevoir une telle installation. Les performances attendues vis-a-vis des consommations d'eau et de rejet d'eaux usees seront superieures car les reseaux seront au moins en partie renouvelés, ils seront donc plus performants (moins de fuites, ...)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'objectif recherche est d'integrer le vegetal dans un environnement et un site fortement urbanises, en assurant une qualite paysagere s'harmonisant avec les futures constructions par une vegetalisation des espaces publics alternant entre espaces vegetalises preservant les arbres existants, des continuites ecologiques a creer et des noues et bassins d'infiltration vegetalises. De nombreux arbres et arbustes d'espèces locales seront
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site NATURA 2000 le plus proche est a plus de 8 km, du fait de cette distance relativement importante et du contexte urbain autour du projet, la possibilite d'eventuels impacts reste faible
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit dans une demarche de renouvellement urbain
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	A proximite du site, plusieurs Installations Classees pour la Protection de l'Environnement sont recensees. Elles sont majoritairement sous le regime Autorisation et classees Non Seveso, seule la plateforme logistique "CARREFOUR SUPPLY CHAIN" localisee de l'autre cote de la voie ferree est classee Seveso seuil bas. Ces installations doivent etre conformes a la reglementation (ICPE ...). L'impact reste donc globalement faible vis a vis
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	D'apres le Diagnostic Technique Amiante, certains batiments ont des materiaux et produits contenant des traces d'amiante. Le maitre d'ouvrage s'engage a realiser un diagnostic amiante avant demolition

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Pendant la phase travaux, le trafic routier viendra principalement de la RD613, qui presente une dimension importante. Une circulation de vehicules legers et lourds est deja existante, ainsi qu'une connexion directe avec la rue Charles Coulomb qui dessert le site. Les nouvelles activites n'augmenteront pas le trafic par rapport au site industriel existant dans le secteur.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Site identifie dans les CBS pour la D613 et la voie ferree. Le projet ayant pour objectif des activites economiques, les enjeux restent globalement faibles.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Des vibrations pourront etre ressenties lors de la phase travaux, mais elles seront que temporaires
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Pas d'emissions lumineuses supplementaire car reseau d'eclairage deja existant. Le nouveau reseau de candelabres n'a pas encore ete imagine mais sera plus performant que l'existant (plus recent...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	A ce jour, le site presente un grand reseau d'eclairage prive, qui sera supprime dans le cadre du projet. Le site etant en arret, ce reseau ne doit fonctionner que partiellement
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air seront principalement generes par le trafic routier. Globalement, il n'est pas attendu une augmentation des rejets dans l'air voire une amelioration avec des dispositifs et une isolation du batiment largement plus performants vis-a-vis de l'existant.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejets lies aux eaux pluviales (EP) ainsi qu'aux eaux usees (EU). La gestion des EP sera encadree par un dossier loi sur l'eau. (Cf. Annexe generale)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	L'integralite du perimetre de projet est rattachee a un sous bassin-versant inclus dans le bassin versant de l'Orne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet est localisé dans le zonage d'assainissement collectif de la commune de Mondeville. Les eaux usées du site se rejettent dans la STEP du Nouveau Monde à Mondeville. En état, les différents réseaux et infrastructures qui sont dimensionnés sur la commune permettront le raccordement de la zone aux différents réseaux. Le raccordement à chacun des réseaux devra être étudié dans le cadre de la réalisation du projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Des bâtiments comprenant une proportion minimale d'amiante dans leurs matériaux ou produits seront retirés dans le cadre du projet. Ces matériaux seront traités selon la réglementation en vigueur par des entreprises certifiées. Des éléments seront mis en place durant la phase travaux pour favoriser la gestion de ces déchets. Les proportions d'amiante observées restent faibles à l'échelle des bâtiments. Des déchets temporaires de matériaux
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Au niveau du site d'étude, aucune zone de présomption de prescriptions archéologiques n'est recensée. La zone la plus proche est la zone n°1151 - seuil 1000 m² - arrêté 28-2020-375, localisée à 1,3 km au Sud du site. Les services de la DRAC seront consultés afin de savoir si un diagnostic archéologique sera à réaliser. Au regard des éléments connus à ce jour, les enjeux vis-à-vis du volet archéologie sont considérés comme faibles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site de projet étant initialement une usine employant des centaines de personnes va devenir une zone d'activités économiques et industrielles ramenant de l'emploi dans la commune de Mondeville.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Suite à l'analyse de différentes thématiques ciblant la localisation (proximité du projet), le domaine concerné (similitude des effets), le foncier (consommation), le cadre de vie et le paysage, la biodiversité (zone humide,...) il est mis en avant que les enjeux liés aux effets cumulatifs avec les projets connus sur le territoire, sont dans l'ensemble assez faibles. Le projet est sur une zone déjà urbanisée, sur une surface restreinte par rapport aux autres projets et ceux-ci sont déjà construits à ce jour. De plus ces autres projets connus sont aussi localisés dans un contexte urbain, les effets cumulés avec ces sites semblent donc réduits. (cf. annexe générale).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. tableaux "synthese de l'evaluation des principaux enjeux environnementaux" insere dans l'annexe generale.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. tableaux "synthese de l'evaluation des principaux enjeux environnementaux" insere dans l'annexe generale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet d'améliorer une situation existante sur un ensemble de thématiques inhérentes aux enjeux environnementaux et humains du territoire. L'entreprise BOSCH fermant définitivement son établissement en juin 2026, il convient de ne pas laisser le terrain en friche et se détériorer. Le projet a pour principe de pouvoir accueillir des projets le plus rapidement possible en proposant à la fois des locaux en réhabilitation et des nouvelles surfaces cessibles. Cet aménagement nous semble d'ores et déjà présenter des impacts maîtrisés sur l'environnement : gestion des eaux pluviales, trame verte et bleue, amélioration des performances énergétiques, etc. De plus, la préservation d'une partie des bâtiments, le réemploi des matériaux du parking et la préservation d'une majorité des arbres existants est

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom AUSSANT

Prénom Philippe

Qualité du signataire Directeur Departemental

À caen

Fait le 24-07-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)